



Syndicat constructif et représentatif

Il y aura un après.

Sommaire :

Page 1 et 2 :

Il y aura un après.

Page 3 :

Mais quel après ?

Fonction publique :
détachement d'office en
cas d'externalisation.

Page 4 :

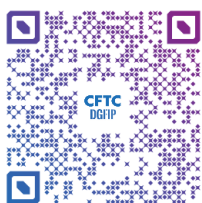
Les réformes à la DGFIP
continuent...

Campagne IR 2020

Contact :

**Syndicat National CFTC
Finances Publiques**
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
[syndicat-national@cftc-
dgfip.fr](mailto:syndicat-national@cftc-dgfip.fr)

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>



La crise sanitaire qui touche la France de plein fouet aura des conséquences et le pays entier en sera impacté. De cette crise, nous sortirons, et nous nous interrogerons alors sur plusieurs plans.

Tout d'abord sur le plan sanitaire. Comment a-t-on pu laisser notre pays dans un tel état d'impréparation face à une menace qui déjà se profilait dès les premiers cas découverts en Chine fin 2019 ?

Dans une économie basée sur les échanges mondialisés, comment a-t-on pu laisser croire que notre pays y échapperait ?

Comment a-t-on pu attendre que l'épidémie ravage le pays pour valider l'efficacité de tel ou tel traitement ?

Comment a-t-on pu se trouver aussi démunis, manquant à ce point de la protection essentielle que représentent les masques ?

Le système de santé dont on nous vante régulièrement les qualités mais à qui on a régulièrement coupé les ailes sous le dogme d'une logique financière

et budgétaire, est ici à bout de souffle.

Manque de matériels, manque de personnels, usure de ceux qui restent à force de trimer sans être reconnus ni relevés.

Aujourd'hui, ô miracle : « la santé n'a pas de prix ».

Dès la crise passée, ce sera le grand soir pour l'hôpital, les carrières des personnels ! De qui se moque-t-on ? Les français auront-ils oublié cette promesse lorsqu'une fois la crise passée on viendra exiger d'eux un énième sacrifice pour rembourser la dette ?

Le système de santé est-il si bon en lui même, ou tient-il uniquement porté à bout de bras par des héros du quotidien qu'il n'est même pas en mesure de protéger ?

Les Français méritent mieux.

Nous nous interrogerons aussi sur l'économie si mondialisée qu'on laisse des industries à valeur vitale aller réaliser leurs juteux bénéfices dans des zones de low cost social du globe ? Industries du

médicament, de la protection, des appareils respirateurs, de liquides réactifs pour les tests : toutes font défaut aujourd'hui dans notre pays. En pleine crise, la menace de la pénurie de certaines molécules essentielles, pas seulement dans la lutte contre le coronavirus, est présente et réelle. Des malades en fin de vie risquent de mourir dans la souffrance et conscients, faute de produits permettant une fin de vie rendue digne par une sédation profonde.

Humanisme ou course effrénée aux profits ? La CFTC DGFIP a choisi.

Aujourd'hui, au détour de cette crise on redécouvre qu'il faut des « petites mains » pour travailler dans les champs, ravitailler les rayons des magasins, des ouvriers dans les usines... et des usines en France. Les oubliés sont redevenus des héros indispensables à la vie de la Nation et on compte solder cela avec une prime de 1000 € avant le serrage de

Lire la suite page 2



... Nos dirigeants semblent aujourd'hui reprendre mot pour mot l'argumentaire de la CFTC DGFIP...



Il y aura un après.

ceinture qu'on nous promet déjà dès la crise passée ?

Non, la France, 5ème pays le plus riche du monde, mérite autre chose.

Doit-on espérer une quelconque assistance d'une union européenne, créée pour la circulation des marchandises et des capitaux mais sans lien aucun avec les aspirations et les spécificités des peuples qui la composent. Aujourd'hui affaiblie par son manque d'homogénéité et divisée sur tous les sujets qui touchent les populations, que doit-on réellement attendre d'une telle hydre pour la santé des européens ?

A la CFTC DGFIP, nous nous interrogerons aussi (mais c'est déjà en cours) sur la sincérité qui prévaut aujourd'hui pour reconnaître à notre direction un rôle essentiel dans la vie de la Nation.

Nos dirigeants semblent aujourd'hui reprendre mot pour mot l'argumentaire de la CFTC DGFIP. Ils n'ont pourtant eu de cesse depuis une décennie au moins d'abîmer cette DGFIP sur laquelle on s'appuie. Nous nous interrogerons sur le fonctionnement quotidien de notre direction en regard du « mode dégradé »

qu'elle a été contrainte d'adopter sous la forme du Plan de Continuité de l'Activité. La place du travail à distance ? Du télétravail ? La nature du matériel informatique dédié aux agents, plus spécialement à ceux qui exercent des missions prioritaires en cas de crise ? Recalibrer les services en personnels afin d'assumer pleinement toutes nos missions qui sont en fait toutes essentielles (puisqu'on rouvre les SDE et SPFE en pleine crise) alors que d'autres peuvent assurer une relation à l'usager à distance ? La réflexion doit être menée en cohérence. La seule qui vaille est celle de la CFTC DGFIP. Elle consiste à faire un état des lieux de nos missions et des moyens humains à mettre en place.

Là encore, les Français et les agents de la DGFIP méritent mieux.

La CFTC DGFIP fait preuve quotidiennement de son attachement à ses valeurs humaines de dialogue social dans le seul but de l'amélioration du sort des agents et de l'intérêt général.

C'est donc ici que s'arrête la réflexion de notre syndicat. Celle-ci, si elle se poursuivait, déboucherait indubitablement sur une réflexion politique impliquant des choix que les citoyens exercent

dans les urnes. **Notre syndicat s'est toujours abstenu de toute présence sur ce terrain là et en a même fait une doctrine.**

Soyez courageux, prenez soin de vous et de vos proches mais n'oubliez jamais de réfléchir face à des non-choix qu'on nous impose trop facilement. Il y aura un après, **mais quel après ?** (lire l'article page 3) Un après qui sera un « comme avant » dans 5 ans ?



Mais quel après ?

Si minuscule mais dévastateur, le coronavirus n'a pas épargné la France. Touchée de plein fouet, la France impréparée doit faire face à une crise planétaire à plusieurs volets.

Tout d'abord, il s'agit d'une crise biologique inédite qui menace nos vies à l'instar de la roulette russe. La conscience de la brièveté, de la fragilité de la vie est mise en lumière. Elle nous incite à revoir l'ordre de nos priorités. **La CFTC, qui place l'humain au cœur de ses valeurs, est atterrée de voir que cette priorité a été délaissée par les politiques néolibérales.** Ces décennies de gestions purement comptables n'ont eu de cesse de réduire les capacités hospitalières, qui malheureusement débordent aujourd'hui et nous plongent dans cette crise sanitaire. **Ainsi, après cette crise, la CFTC réaffirmera ses positions avec conviction jusqu'à être entendue.**

Nous devons également faire face à une crise économique et financière qui a déjà commencé. Les agents de la DGFIP sont et seront sollicités pour répondre aux besoins des usagers. Aujourd'hui, les missions prioritaires du Plan de Continuité d'Activité (PCA) imposent à environ 15% des agents de la DGFIP une présence physique au travail dans des conditions exceptionnelles et suivant des mesures prophylactiques recommandées afin d'éviter une contamination. **Des gestes « barrières » mais également une adaptation dans les méthodes de travail qui évitent les risques mais ne les empêchent pas.** La DGFIP comme la France entière doit faire face à un manque de matériel sanitaire : gel hydro-alcoolique, masque, ne serait-ce que pour recevoir les usagers. Dire que les masques ne protègent pas du virus est plus facile que d'avouer que la quantité de masques nécessaire n'a pas été anticipée par les administrations au plus haut niveau. **« Dites nous ce dont vous avez besoin, nous vous expliquerons comment vous en passer »** disait Coluche.

Pour la CFTC DGFIP, des conditions de vie au travail optimales relèvent d'une exigence incontestable pour exercer nos missions sereinement. Déjà favorable au télétravail, la CFTC DGFIP réaffirme cette position et demandera encore d'élargir ses possibilités.

Le confinement nous impose la sédentarité et l'intimité. Il nous montre à quel point notre épanouissement personnel est indissociable de celui des autres et des valeurs portées par la CFTC DGFIP telles que l'amour, l'amitié, la solidarité, ou encore la fraternité.

Alors après cette crise sans précédent, y aura-t-il un retour à la « normale » ?

Non, parce que nous aurons tous été touchés, tous ébranlés et tous nous aurons pris conscience qu'il y a des choses à changer ! **La CFTC DGFIP forte de ses valeurs est prête pour relever les nouveaux défis qui nous attendent.**



*Détachement
d'office en cas
d'externalisation :
un outil de casse du
statut de la fonction
publique*

**CFTC
DGFIP**

Fonction publique : détachement d'office en cas d'externalisation

Le projet de décret relatif au détachement d'office d'un fonctionnaire en cas d'externalisation de sa mission, a fait l'objet de deux rejets unanimes de la part des organisations syndicales (OS) dont la CFTC.

Issu de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, ce décret tout d'abord présenté au conseil commun de la fonction publique le 30

janvier où il a fait l'objet d'un premier rejet, a été retiré puis représenté le 12 février à peine amendé.

Il a de nouveau fait l'objet d'un rejet de la part des OS qui considèrent qu'il représente un outil de casse du statut de la fonction publique.

En effet, un fonctionnaire recruté par l'État pour servir l'État se verrait contraint (sans libre choix

exercé) de rejoindre une entreprise privée, certes exerçant une mission de service public, mais dont l'objectif est très éloigné du désintéressement de la fonction publique.

Le décret devant être pris en Conseil d'État, ce projet lui a été soumis pour validation.

Les réformes à la DGFIP continuent...

Cette fois c'est la publicité foncière et l'enregistrement qui sont dans le viseur de la DGFIP.

La réforme de la publicité foncière touchera l'organisation infra-départementale en confiant trois missions à des services d'appui à la publicité foncière (SAPF) :

- la mise à jour du fichier immobilier ;
- le soutien et expertise des formalités estimées complexes ;
- l'accompagnement et la formation sous forme de « coaching » pour les SPF en difficultés.

Ainsi, 20 à 30 SAPF composés chacun de 20 à 40 ETP pourraient voir le jour sur une période allant du dernier trimestre 2020 à 2026. La brigade nationale d'intervention en publicité foncière (BNIPF) aurait vocation à participer à la

construction de 3 ou 4 SAPF. Un SAPF se verrait confier le rôle de pôle national de soutien au réseau (PNSR) pour la mission spécifique de soutien et d'expertise réalisée aujourd'hui par des relais techniques au sein des services de direction et par les bureaux GF-3B et JF-1 de l'administration centrale. En parallèle, l'animation, le pilotage et l'expertise juridique en matière de publicité foncière seraient confiés au bureau GF-3B qui deviendrait l'interlocuteur unique.

Les raisons premières de la DGFIP ne sont évidemment pas la suppression des emplois prévus mais la qualité du service rendu à l'usager. « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. »

Autre réforme en vue à compter du 1er septembre 2020 : **la dématérialisation de**

l'enregistrement et la création du service national de l'enregistrement (SNE). La DGFIP invoque cette fois la modernisation et la révolution numérique !

Le SNE serait créé avec 11 ETP au départ pour arriver à 50, il aurait à sa charge une mission « métier » pour assurer le suivi des dossiers en ligne et une mission « comptable ».

Ces réformes n'ont, pour l'instant, pas fait l'objet d'études d'impact pour les agents concernés.

La CFTC DGFIP demande que ces études soient effectuées rapidement et qu'elles soient suivies d'un accompagnement personnalisé pour chaque agent subissant un transfert d'emploi non choisi bien qu'il n'entraînerait pas de mouvement forcé comme le souligne la direction générale (DG).



“Ces réformes n'ont, pour l'instant, pas fait l'objet d'études d'impact pour les agents concernés.”



Campagne IR 2020

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics l'a annoncé mercredi 31 mars 2020, la campagne d'impôt sur les revenus 2020 (de l'année 2019) se déroulera selon un calendrier décalé de dix jours.

Comme les années précédentes, la DGFIP continuera à promouvoir la télédéclaration comme mode de déclaration privilégiée. Le directeur

général a précisé qu'il n'y aurait pas d'accueil physique durant le confinement. Ce faisant, une mobilisation adaptée

des agents pour répondre à distance aux contribuables est nécessaire.



Calendrier annoncé par la DG	
Ouverture des services en ligne	20 Avril 2020
Date limite papier	12 juin 2020
Date limite internet	
Départements 01 à 19	4 juin 2020
Départements 20 à 54	8 juin 2020
Départements 55 à 976 (DOM compris)	11 juin 2020